



Saint-Pierre Dels Forcats, le 13 avril 2023

2023 / 013

**ARRETE MUNICIPAL REGISSANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION  
POUR EXECUTION DE TRAVAUX**

**Monsieur le Maire de Saint-Pierre Dels Forcats,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

**CONSIDERANT** les travaux de réparation de conduite TELECOM HS sous chaussée, par l'entreprise SOTRANASA,

**CONSIDERANT** qu'à cette occasion, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation n'y était pas réglementée ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** La circulation sera réglementée et le stationnement de tous véhicules sera interdit sur la route de la forêt, durant la période des travaux qui doivent se dérouler du 17/04/2023 au 02/05/2023.

**Article 3 :** Les panneaux de signalisation interdiction de stationner au droit des travaux + occupation chaussée et mise en place de chaussée réduite avec sens prioritaire seront apposés par l'entreprise SOTRANASA pour permettre l'application des présentes dispositions.

**Article 4 :** Le commandant de gendarmerie de Mont-Louis et le secrétaire de mairie seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,  
Pierre BLANQUÉ,

*P. Blanqué*  
*L'adjoint délégué*  
*Clara*

Mairie, 21 Grand rue – 66210 SAINT PIERRE DELS FORCATS

Téléphone : 04 68 04 21 04

Mail : [mairie.stpierreforcats@wanadoo.fr](mailto:mairie.stpierreforcats@wanadoo.fr) - Site internet : [www.stpierreforcats.fr](http://www.stpierreforcats.fr)